

*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du
Finistère*

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2012

Arrêté par le Conseil d'administration de
la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère
en date du 25 janvier 2013

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2012.....	5
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012.....	6
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	12
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .	25
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	25
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	26
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	28
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	29
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	30
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	30
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	31
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	31
NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	32
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	32
NOTE 14 PROVISIONS.....	32
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT.....	33
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	34
NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	35
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	35
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	36
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	36
NOTE 21 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	36
NOTE 22 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	37
NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	39
NOTE 24 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	40
NOTE 25 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	41
NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	42
NOTE 27 REVENUS DES TITRES	42

NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	42
NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	43
NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	43
NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	43
NOTE 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	44
NOTE 33 COUT DU RISQUE	45
NOTE 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	45
NOTE 35 IMPOT SUR LES BENEFICES	46
NOTE 36 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	46
NOTE 37 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION	46
NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS	46
NOTE 39 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	46
NOTE 40 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	47

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		95 776	37 395
Caisse, banques centrales		26 931	26 187
Effets publics et valeurs assimilées	5	33 132	
Créances sur les établissements de crédit	3	35 713	11 208
Opérations internes au Crédit Agricole	3	425 705	625 513
Opérations avec la clientèle	4	8 367 735	8 200 426
Opérations sur titres		367 489	349 160
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	122 781	154 494
Actions et autres titres à revenu variable	5	244 708	194 666
Valeurs immobilisées		556 614	572 931
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	492 444	492 517
Parts dans les entreprises liées	6,7	12 650	27 122
Immobilisations incorporelles	7	916	1 008
Immobilisations corporelles	7	50 604	52 284
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		206 658	238 918
Autres actifs	8	119 966	126 514
Comptes de régularisation	8	86 692	112 404
TOTAL ACTIF		10 019 977	10 024 343

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées		1 815	2 751
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	1 815	2 751
Opérations internes au Crédit Agricole	10	5 394 695	5 740 815
Comptes créditeurs de la clientèle	11	2 271 755	2 048 680
Dettes représentées par un titre	12	897 800	784 597
Comptes de régularisation et passifs divers		200 046	221 070
Autres passifs	13	60 302	64 479
Comptes de régularisation	13	139 744	156 591
Provisions et dettes subordonnées		179 397	207 748
Provisions	14,15	142 346	155 428
Dettes subordonnées	18	37 051	52 320
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	21 800	19 600
Capitaux propres hors FRBG	19	1 052 669	999 082
Capital souscrit		100 074	100 074
Primes d'émission		142 443	142 443
Réserves		747 641	695 096
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		979	982
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		61 532	60 487
TOTAL PASSIF		10 019 977	10 024 343

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNES		1 453 563	1 801 608
Engagements de financement	24	946 413	1 304 612
Engagements de garantie	24	502 927	496 356
Engagements sur titres		4 223	640

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS REÇUS		3 091 397	2 827 431
Engagements de financement	24	741 152	611 152
Engagements de garantie	24	2 346 022	2 215 639
Engagements sur titres		4 223	640

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 21
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 22

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	26	362 500	354 776
Intérêts et charges assimilées	26	-213 763	-240 193
Revenus des titres à revenu variable	27	4 407	24 762
Commissions (produits)	28	138 622	140 703
Commissions (charges)	28	-21 618	-19 152
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	572	429
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	4 024	6 756
Autres produits d'exploitation bancaire	31	4 311	4 039
Autres charges d'exploitation bancaire	31	-1 983	-1 952
Produit net bancaire		277 072	270 168
Charges générales d'exploitation	32	-155 866	-142 942
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-5 893	-6 113
Résultat brut d'exploitation		115 313	121 113
Coût du risque	33	-13 459	-3 656
Résultat d'exploitation		101 854	117 457
Résultat net sur actifs immobilisés	34	-22 945	-6 785
Résultat courant avant impôt		78 909	110 672
Résultat exceptionnel			-24
Impôt sur les bénéfices		-15 177	-30 243
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-2 200	-19 918
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		61 532	60 487

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale du Finistère, 40 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale du Finistère est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale du Finistère fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0,29 % de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale du Finistère au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudenciel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2012

Bascule NICE

En novembre dernier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a migré vers la Nouvelle Informatique Convergente Évolutive (NICE). Ce projet, décidé lors du congrès de la Fédération Nationale du Crédit Agricole de NICE a permis de construire un système d'information unique orienté Client et Distribution afin d'assurer un saut qualitatif et une compétitivité améliorée.

A fin 2012, dix-sept Caisses Régionales de Crédit Agricole utilisent ce nouveau système, dont le déploiement se poursuivra en 2013 dans les vingt-deux autres Caisses Régionales du Groupe.

Dépréciation des titres de Sacam International

Conformément aux instructions du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a procédé sur le premier semestre 2012 au transfert de temporaire à durable de la dépréciation des titres Sacam International, puis elle a complété celle-ci d'un montant de 1,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

Levée d'option d'achat SNC Cotentin

La levée d'option d'achat exercée par le preneur dans le cadre du montage fiscal SNC Cotentin a conduit la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère à capitaliser l'avance de 21 millions d'euros qu'elle avait réalisée à la Société Financière de Ty Nay, intermédiaire entre la Caisse Régionale et la SNC Cotentin. Les titres Ty Nay détenus par la Caisse Régionale ont été dépréciés durablement à due concurrence de la capitalisation de l'avance, impactant pour 21 M€ le résultat net sur actifs immobilisés. Dans le même temps, le stock d'impôts différés constitué sur la base des résultats déficitaires de la SNC Cotentin a été repris pour un montant de 21,7 M€, impactant positivement la charge fiscale. En conclusion, cette opération génère en 2012 une économie d'impôt sur les sociétés définitive de l'ordre de 0,7 millions d'euros.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2012 n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable ni de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues sont désormais étalées sur la durée de vie effective du crédit pour l'activité crédit à la consommation et sont donc intégrées à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère s'élève à 30 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 29,3 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, même si le montant des crédits restructurés n'est pas significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 32 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégré sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas opéré, en 2012, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;

- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique le règlement du CRC n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a constitué un FRBG Risque de crédit pour un montant de 21,8 millions d'euros à la clôture de l'exercice. Celui-ci est destiné à maintenir un niveau de couverture des risques par les provisions fixé par la Direction.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère s'établit à 4 milliers d'euros.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 21 et 22.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 27 juin 2011.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique, à compter du 1^{er} janvier 2004, la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Les engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sont couverts par des fonds externalisés auprès d'un assureur, la société Prédica.

Les régimes à prestations définies sont au nombre de 3 :

- Indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du personnel
- Retraites supplémentaires pour les cadres de Direction
- Fomugéi- Prédica pour le Président du Conseil d'Administration

Le régime de retraite des salariés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements « retraite » mais enregistre en « frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% et de la contribution additionnelle temporaire de 5%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	6 908				6 908		6 908	9 851
à terme	27 764				27 764		27 764	
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				1 030	1 030	11	1 041	1 357
Total	34 672	0	0	1 030	35 702	11	35 713	11 208
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							35 713	11 208
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	54 268				54 268		54 268	89 390
Comptes et avances à terme	38 276	36 990	89 637	164 381	329 284	5 241	334 525	499 196
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				36 900	36 900	12	36 912	36 927
Total	92 544	36 990	89 637	201 281	420 452	5 253	425 705	625 513
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							425 705	625 513
TOTAL							461 418	636 721

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 37.953 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012					31/12/2011		
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	6 453	105			6 558		6 558	6 870
Autres concours à la clientèle	452 112	936 548	2 997 396	4 008 352	8 394 408	46 762	8 441 170	8 301 995
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	94 132				94 132	1 127	95 259	70 326
Dépréciations							-175 252	-178 765
VALEUR NETTE AU BILAN							8 367 735	8 200 426

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 11.801 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 13.659 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1.896 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2012 contre 1.250 millions d'euros au 31 décembre 2011.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « Banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone

géographique d'activité.

4.3 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31/12/2012					31/12/2011				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Particuliers	3 672 917	52 598	30 671	35 262	23 300	3 557 979	46 715	26 693	29 082	18 956
Agriculteurs	1 137 876	73 396	47 904	49 820	38 549	1 142 650	82 207	47 192	56 681	37 818
Autres professionnels	983 263	53 371	37 914	31 079	24 109	998 054	56 163	35 975	37 741	28 124
Clientèle financière	179 965	3 260	1 687	2 182	1 174	184 185	1 941	1 377	1 450	989
Entreprises	1 540 248	83 088	57 991	56 824	40 520	1 479 255	72 816	36 555	53 679	30 499
Collectivités publiques	958 600					955 377				
Autres agents économiques	70 118	173	121	85	34	61 691	175	153	132	120
TOTAL	8 542 987	265 886	176 288	175 252	127 686	8 379 191	260 017	147 945	178 765	116 506

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2012					31/12/2011
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				32 983		
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				149		
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	33 132	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		31 438		88 982	120 420	153 059
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		1 102		2 239	3 341	4 161
Dépréciations		-980			-980	-2 726
VALEUR NETTE AU BILAN	0	31 560	0	91 221	122 781	154 494
Actions et autres titres à revenu variable		245 830			245 830	195 800
Créances rattachées						
Dépréciations		-1 122			-1 122	-1 134
VALEUR NETTE AU BILAN	0	244 708	0	0	244 708	194 666
TOTAL	0	276 268	0	91 221	367 489	349 160
Valeurs estimatives	0	291 563	0	129 626	421 189	358 917

(1) : Dont 13.659 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2012 et 16.222 milliers d'euros au 31 décembre 2011

Commentaires :

Pas de transfert de titres en cours d'exercice.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC n° 2005-01, s'est élevé à 1.195 milliers d'euros. Les plus-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 23 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 16.355 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 12.969 milliers d'euros au 31/12/2011.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 7.913 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 3.712 milliers d'euros au 31/12/2011.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	80 759	102 695
Clientèle financière	246 929	199 361
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	39 801	47 103
Divers et non ventilés		
Total en principal	367 489	349 159
Créances rattachées		
Dépréciations		
VALEUR NETTE AU BILAN	367 489	349 159

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				31/12/2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	120 420	32 983	245 830	399 233	153 059		195 800	348 859
dont titres cotés	83 982	32 983		116 965	99 143			99 143
dont titres non cotés (1)	36 438		245 830	282 268	53 916		195 800	249 716
Créances rattachées	3 341	149		3 490	4 161			4 161
Dépréciations	-980		-1 122	-2 102	-2 726		-1 135	-3 861
VALEUR NETTE AU BILAN	122 781	33 132	244 708	400 621	154 494		194 665	349 159

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français pour 244.707 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation pour 243.122 milliers d'euros

OPCVM étrangers pour 0 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 71.373 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2012 s'élève à 76.406 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2012:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	138 098	142 544
OPCVM obligataires	11 612	12 430
OPCVM actions	89 142	95 175
OPCVM autres	5 856	7 072
TOTAL	244 708	257 221

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/2011 Total
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans				
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	12 010	19 482	66 211	22 716	120 419	3 341	123 760	157 220
Dépréciations							-980	-2 726
VALEUR NETTE AU BILAN					120 419	3 341	122 780	154 494
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute				32 983	32 983	149	33 132	
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN					32 983	149	33 132	0

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2012.

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes			
FILIALES ET PARTICIPATIONS									
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère									
Partis dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit									
Participations dans des établissements de crédit									
Autres parts dans les entreprises liées									
Autres titres de participations									
					453 541	442 685	30 949		
SACAM DEVELOPPEMENT	€	730 622	-5 174	2,41%	17 569	17 569	8 217	-17 894	0
SACAM INTERNATIONAL	€	778 835	-147 182	2,29%	20 571	12 741		-146 935	0
RUE DE LA BOETIE	€	2 480 628	14 894 037	2,29%	391 856	391 856	21 877	595 827	0
UNEXO	€	73 428	50 050	11,65%	17 057	17 057		7 962	881
CA BRETAGNE HABITAT HOLDING	€	20 000	-10 340	25,00%	5 000	2 451	855	-1 510	0
CA BRETAGNE VENTURES	€	6 001	-55	27,78%	496	496		726	0
SACAM FIRECA	€	22 510	686	2,22%	992	515		-6	0
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère									
Partis dans les entreprises liées dans les établissements de crédit					€				
Participations dans des établissements de crédit						43 372	17 457	13 620	
Autres parts dans les entreprises liées					€	41	41		
Autres titres de participations					€	20 971	8	12 467	
					€	22 360	17 408	1 153	212
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS						496 913	460 142	44 569	

(1) le résultat communiqué pour ces sociétés est celui de l'année antérieure.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	20 971	20 971	8	8
Titres cotés				
Avances consolidables	12 467	12 467	26 811	26 811
Créances rattachées	175	175	303	303
Dépréciations	-20 963			
VALEUR NETTE AU BILAN	12 650	33 613	27 122	27 122
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	464 683	612 112	460 567	675 280
Titres cotés				
Avances consolidables	32 102	32 102	33 844	33 844
Créances rattachées	208	208	376	376
Dépréciations	-12 847		-11 081	
Sous-total titres de participation	484 146	644 422	483 706	709 500
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	11 259	9 378	11 523	9 829
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-2 961		-2 712	
Sous-total autres titres détenus à long terme	8 298	9 378	8 811	9 829
VALEUR NETTE AU BILAN	492 444	653 800	492 517	719 329
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	505 094	687 413	519 639	746 451

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	496 913		472 098	
Titres cotés				
TOTAL	496 913		472 098	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2012
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes (1)	8	20 963			20 971
Avances consolidables	26 811	6 619	20 963		12 467
Créances rattachées	303		128		175
Dépréciations		-20 963			-20 963
VALEUR NETTE AU BILAN	27 122	6 619	21 091	0	12 650
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	460 567	6 931	2 815		464 683
Avances consolidables	33 844	1 131	2 874		32 101
Créances rattachées	376		167		209
Dépréciations	-11 081	-8 454	-6 688		-12 847
Sous-total titres de participation	483 706	-392	-832	0	484 146
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	11 523		264		11 259
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-2 712	-249			-2 961
Sous-total autres titres détenus à long terme	8 811	-249	264	0	8 298
VALEUR NETTE AU BILAN	492 517	-641	-568	0	492 444
TOTAL	519 639	5 978	20 523	0	505 094

(1) l'augmentation correspond à la capitalisation de l'avance Ty Nay faite dans le cadre de l'opération de levée d'option d'achat de la SNC Cotentin (montage fiscal). Cette augmentation de capital a fait l'objet d'une dépréciation durable à 100% sur l'exercice.

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2012
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	157 193	8 367	6 022		159 538
Amortissements et dépréciations	-104 909	-5 798	-1 773		-108 934
VALEUR NETTE AU BILAN	52 284	2 569	4 249	0	50 604
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	5 664	3			5 667
Amortissements et dépréciations	-4 656	-95			-4 751
VALEUR NETTE AU BILAN	1 008	-92	0	0	916
TOTAL	53 292	2 477	4 249	0	51 520

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	276	380
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers	99 240	116 566
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	20 450	9 568
VALEUR NETTE AU BILAN	119 966	126 514
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	35 978	48 070
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		30
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	150	437
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 342	6 086
Autres produits à recevoir	38 631	33 980
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	10 591	23 801
VALEUR NETTE AU BILAN	86 692	112 404
TOTAL	206 658	238 918

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	178 765	55 589	-56 621	-2 480	-1	175 252
Sur opérations sur titres	3 860	423	-2 183		1	2 101
Sur valeurs immobilisées (1)	14 098	29 724	-6 688		1	37 135
Sur autres actifs	1 921	150	-496			1 575
TOTAL	198 644	85 886	-65 988	-2 480	1	216 063

(1) dont :

- Dotations aux provisions durables sur les titres Ty nay + 20.963 milliers d'euros et Sacam International +7.830 milliers d'euros.
- Reprise de provisions pour dépréciation temporaires des titres Sacam International – 6.130 milliers d'euros.

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	774				774		774	1 398
· à terme				1 030	1 030	11	1 041	1 353
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	774	0	0	1 030	1 804	11	1 815	2 751
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	207 314				207 314	242	207 556	77 272
Comptes et avances à terme	744 747	1 255 873	1 694 051	1 476 435	5 171 106	16 033	5 187 139	5 663 543
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	952 061	1 255 873	1 694 051	1 476 435	5 378 420	16 275	5 394 695	5 740 815
TOTAL	952 835	1 255 873	1 694 051	1 477 465	5 380 224	16 286	5 396 510	5 743 566

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [Cf. *Cadre Juridique et Financier*].

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 161 902				1 161 902	34	1 161 936	1 175 266
Comptes d'épargne à régime spécial :	33 783				33 783		33 783	33 274
· à vue	33 783				33 783		33 783	33 274
· à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	250 039	58 060	596 080	159 267	1 063 446	12 590	1 076 036	840 140
· à vue	50 391				50 391		50 391	23 049
· à terme	199 648	58 060	596 080	159 267	1 013 055	12 590	1 025 645	817 091
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	1 445 724	58 060	596 080	159 267	2 259 131	12 624	2 271 755	2 048 680

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Particuliers	1 154 140	979 139
Agriculteurs	154 174	152 414
Autres professionnels	140 230	159 650
Clientèle financière	19 943	12 232
Entreprises	665 641	662 647
Collectivités publiques	52 322	11 083
Autres agents économiques	85 305	71 514
Total en principal	2 271 755	2 048 679
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	2 271 755	2 048 679

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2011
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total				
Bons de caisse	1 500	6 300			7 800	31	7 831	246	
Titres du marché interbancaire									
Titres de créances négociables	445 905	400 500	13 796	28 000	888 201	1 768	889 969	784 351	
Emprunts obligataires									
Autres dettes représentées par un titre									
VALEUR AU BILAN	447 405	406 800	13 796	28 000	896 001	1 799	897 800	784 597	

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	20	23
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	53 346	61 325
Versements restant à effectuer sur titres	6 936	3 131
VALEUR AU BILAN	60 302	64 479
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	12 629	23 442
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	1
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	1 592	1 888
Produits constatés d'avance	53 468	53 281
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 094	8 667
Autres charges à payer	64 904	61 251
Autres comptes de régularisation	2 055	8 061
VALEUR AU BILAN	139 744	156 591
TOTAL	200 046	221 070

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

(en milliers d'euro)	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (6)	708	3 102		-2 542		1 268
Provisions pour autres engagements sociaux						
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 666	432		-138		2 960
Provisions pour litiges fiscaux						
Provisions pour autres litiges	65					65
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (1)	82 300	8 841		-3 957		87 184
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts (2)	36 442	3 057		-21 945		17 554
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (3)	15 258	5 719	-351	-4 639	-1	15 986
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	9 608	123		-3 433		6 298
Autres provisions (5)	8 381	7 562	-701	-4 211		11 031
VALEUR AU BILAN	155 428	28 836	-1 052	-40 865	-1	142 346

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II. Elles comprennent les provisions sectorielles pour 36.485 K€ et les provisions collectives Bâle II pour 50.699 K€.

(2) Comprend les impôts différés constatés dans les comptes individuels (y compris la reprise d'impôt différé dans le cadre de la LOA SNC Cotentin)

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 15 ci-après

(5) Dont provision pour charges d'intérêts futures sur DAT pour 9.003 K€ et provision pour péréquation dans le cadre du projet "NICE" pour 1.402 K€.

(6) L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	124 190	1 152 960
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	996 191	380 240
Ancienneté de plus de 10 ans	336 670	
Total plans d'épargne-logement	1 457 051	1 533 200
Total comptes épargne-logement	425 661	462 973
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 882 712	1 996 173

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	28 555	34 612
Comptes épargne-logement	135 704	145 464
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	164 259	180 076

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		444
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 361	7 448
Ancienneté de plus de 10 ans	4 558	
Total plans d'épargne-logement	5 919	7 892
Total comptes épargne-logement	379	1 716
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	6 298	9 608

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2012	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	7 891	123	-2 095	5 919
Comptes épargne-logement :	1 717		-1 338	379
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	9 608	123	-3 433	6 298

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/N-1	18 799	18 255
	Coûts des services rendus sur la période	1 277	1 195
	Coût financier	925	720
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	246	
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-1 498	-1 055
	(Gains) / pertes actuariels *	1826	-316
	DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	21 575	18 799

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 277	1 195
	Coût financier	925	720
	Rendement attendu des actifs	-613	-713
	Amortissement du coût des services passés	23	21
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
	CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	1 612	1 223

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	19 154	18 020
	Rendement attendu des actifs	613	713
	Gains / (pertes) actuariels	-433	614
	Cotisations payées par l'employeur	2 861	862
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Indemnités de cessation d'activité	246	
	Prestations payées par le fonds	-1497	-1055
	JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	20 944	19 154

Composition des actifs des régimes

Information sur les actifs des régimes	31/12/2012	31/12/2011
Composition des actifs		
-% d'obligations	86,2%	85,9%
-% d'actions	7,9%	7,4%
-% autres actifs	5,9%	6,7%

Variations de la provision

(en milliers d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Variation de la provision	(Provisions) / actifs au 31/12/N-1	0	0
	Cotisations payées par l'employeur	2 861	862
	Variation de périmètre		
	Paiements directs de l'employeur		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-3 302	-862
	(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	-441	0

Rendement des actifs des régimes : 3,60 %

Hypothèses actuarielles utilisées : 3,10%

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Fonds pour risques bancaires généraux	21 800	19 600
Valeur au bilan	21 800	19 600

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2011
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans				
Dettes subordonnées à terme		7 000	30 000		37 000	51	37 051	52 320
Euro		7 000	30 000		37 000	51	37 051	52 320
Dollar								
Titres et emprunts participatifs					0		0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0		0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0		0	0
Euro								
Dollar								
C/C bloqués des Caisses Locales					0		0	
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0		0	
VALEUR AU BILAN	0	7 000	30 000	0	37 000	51	37 051	52 320

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 2.234 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 2.258 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2) (3)	Ecarts conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde au 31 Décembre 2010	100 074	449 652	194 538	142 443		666	58 557	945 930
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010								0
Variation de capital		38 180	12 726				-7 651	43 255
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2010							-50 906	-50 906
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2011							60 487	60 487
Autres variations						316		316
Solde au 31 Décembre 2011	100 074	487 832	207 264	142 443	0	982	60 487	999 082
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011								0
Variation de capital		39 409	13 136				-7 941	44 604
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2011							-52 546	-52 546
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2012							61 532	61 532
Autres variations						-3		-3
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	100 074	527 241	220 400	142 443	0	979	61 532	1 052 669

Commentaires :

(1) Le capital souscrit non appelé est nul.

(2) Dont 142.443 milliers d'euros de primes d'émission

(3) Aucune réévaluation légale ni écart d'évaluation

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	1 052 669	999 082
Fonds pour risques bancaires généraux	21 800	19 600
Dettes subordonnées et titres participatifs	37 051	52 320
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 111 520	1 071 002

NOTE 21 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	96 904	96 874	102 696	102 666
Devises	48 112	48 117	53 320	53 320
Euros	48 792	48 757	49 376	49 346
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	96 904	96 874	102 696	102 666

NOTE 22 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	2 862 281	427 349	3 289 630	3 651 390
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	2 862 281	427 349	3 289 630	3 651 390
Swaps de taux d'intérêt	2 862 281	427 349	3 289 630	3 645 570
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	5 820
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles	27 675	209 078	236 753	388 002
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	27 675	209 078	236 753	388 002
Options de swap de taux				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	25 308	197 133	222 441	370 435
Vendus	789	3 833	4 622	5 369
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	789	4 056	4 845	6 099
Vendus	789	4 056	4 845	6 099
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	2 889 956	636 427	3 526 383	4 039 392

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

22.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2012			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux	446			446					
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	597 857	1 600 912	1 090 861	597 857	1 600 912	1 090 861			
Caps, Floors, Collars	115 000	103 633	17 675	115 000	103 633	17 675			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	713 303	1 704 545	1 108 536	713 303	1 704 545	1 108 536	0	0	0
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	190 914	2 864		190 914	2 864				
Sous total	190 914	2 864	0	190 914	2 864	0	0	0	0
TOTAL	904 217	1 707 409	1 108 536	904 217	1 707 409	1 108 536	0	0	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	1 250 377	1 310 502	1 084 690	1 250 377	1 310 502	1 084 690			
Caps, Floors, Collars	138 000	129 217	119 324	138 000	129 217	119 324			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices	1 459			1 459					
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	5 820			5 820					
Sous total	1 395 656	1 439 719	1 204 014	1 395 656	1 439 719	1 204 014	0	0	0
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	205 361			205 361					
Sous total	205 361	0	0	205 361	0	0	0	0	0
TOTAL	1 601 017	1 439 719	1 204 014	1 601 017	1 439 719	1 204 014	0	0	0

22.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-98 889	3 289 630	-73 411	3 651 389
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	34	236 309	237	386 541
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	-98 855	3 525 939	-73 174	4 037 930
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		193 778		205 361
Sous total	0	193 778	0	205 361
TOTAL	-98 855	3 719 717	-73 174	4 243 291

22.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		104 677	2 757 604	427 349
Contrats assimilés				

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Il n'y a eu aucun transfert de portefeuille sur l'exercice.

NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	34 232	7 849	42 081	18 228	4 373	22 601
Risques sur les autres contreparties	14 154	2 688	16 842	10 505	3 143	13 648
Total avant effet des accords de compensation	48 386	10 537	58 923	28 733	7 516	36 249
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	48 386	10 537	58 923	28 733	7 516	36 249
- dérivés actions et sur indices			0			0
Total avant effet des accords de compensation	48 386	10 537	58 923	28 733	7 516	36 249
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation			0			0
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	48 386	10 537	58 923	28 733	7 516	36 249

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

**NOTE 24 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET
AUTRES GARANTIES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés	1 453 563	1 801 608
Engagements de financement	946 413	1 304 612
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		150 000
. Engagements en faveur de la clientèle	946 413	1 154 612
Ouverture de crédits confirmés	600 888	684 796
- Ouverture de crédits documentaires	2 165	3 870
- Autres ouvertures de crédits confirmés	598 723	680 926
Autres engagements en faveur de la clientèle	345 525	469 816
Engagements de garantie	502 927	496 356
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	344 975	344 975
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	344 975	344 975
. Engagements d'ordre de la clientèle	157 952	151 381
Cautions immobilières	21 333	26 878
Autres garanties d'ordre de la clientèle (2)	136 619	124 503
Engagements sur titres	4 223	640
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	4 223	640
Engagements reçus	3 091 397	2 827 431
Engagements de financement	741 152	611 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	152	152
. Engagements reçus de la clientèle	741 000	620 000
Engagements de garantie	2 346 022	2 215 639
. Engagements reçus d'établissements de crédit	338 088	453 084
. Engagements reçus de la clientèle	2 007 934	1 762 555
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	269 525	258 848
Autres garanties reçues	1 738 409	1 503 707
Engagements sur titres	4 223	640
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	4 223	640

(1) dans le cadre du dispositif Switch mis en place au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a donné une garantie à Crédit Agricole S.A. à hauteur de 344.975 K€.

(2) les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 44.420 milliers d'euros ont été reclassées en "Autres garanties d'ordre de la clientèle"

NOTE 25 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2012, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté 3 007 894 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 406 913 milliers d'euros en 2011. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté :

- 1 913 059 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 218 973 milliers d'euros en 2011;
- 102 293 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 298 318 milliers d'euros en 2011;
- 308 164 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 287 235 milliers d'euros en 2011;
- 625 100 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 587 093 milliers d'euros en 2011.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 233	7 447
Sur opérations internes au Crédit Agricole	23 616	17 633
Sur opérations avec la clientèle	323 036	319 808
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	7 526	7 074
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	462	2 814
Autres intérêts et produits assimilés	1 627	0
Intérêts et produits assimilés	362 500	354 776
Sur opérations avec les établissements de crédit	-5 752	-6 488
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-115 409	-155 717
Sur opérations avec la clientèle	-42 377	-34 551
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-40 719	-27 927
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-9 266	-15 395
Autres intérêts et charges assimilées	-240	-115
Intérêts et charges assimilées	-213 763	-240 193
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	148 737	114 583

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2012 est de 37 051 milliers d'euros, il était de 52 320 milliers d'euros au 31 décembre 2011

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 27 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement	2 579	2 256
Livret développement durable		
Titres d'investissement	4 947	4 818
Opérations diverses sur titres	462	2 814
Revenus des titres à revenus fixes	7 988	9 888
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	4 302	24 691
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	105	71
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	4 407	24 762
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	12 395	34 650

NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	466	-86	380	291	-105	186
Sur opérations internes au crédit agricole	30 760	-13 545	17 215	30 233	-10 510	19 723
Sur opérations avec la clientèle	34 674	-120	34 554	34 646	-274	34 372
Sur opérations sur titres		-10	-10		-20	-20
Sur opérations de change	139		139	150		150
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan		-5	-5	8	-18	-10
Sur prestations de services financiers (1)	72 318	-7 545	64 773	72 055	-8 007	64 048
Provision pour risques sur commissions	265	-308	-43	3 321	-219	3 102
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	138 622	-21 619	117 003	140 704	-19 153	121 551

(1) dont prestations d'assurance-vie : 14.575 milliers d'euros

NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	224	165
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	348	264
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	572	429

NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-423	-819
Reprises de dépréciations	1 025	575
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	602	-244
Plus-values de cession réalisées	2 380	7 504
Moins-values de cession réalisées	-88	-504
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	2 292	7 000
Solde des opérations sur titres de placement	2 894	6 756
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées	1 130	
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	1 130	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	1 130	0
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	4 024	6 756

NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Produits divers	4 208	3 998
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	103	41
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	4 311	4 039
Charges diverses	-805	-719
Quote part des opérations faites en commun	-1 178	-1 233
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 983	-1 952
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 328	2 087

NOTE 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	55 040	50 070
Charges sociales :	27 963	24 139
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	8 540	5 828
Intéressement et participation	8 001	8 163
Impôts et taxes sur rémunérations	9 456	6 820
Total des charges de personnel	100 460	89 192
Refacturation et transferts de charges de personnel	-5 257	-4 640
Frais de personnel nets	95 203	84 552
Frais administratifs		
Impôts et taxes	7 622	6 022
Services extérieurs et autres frais administratifs	53 114	52 368
Total des charges administratives	60 736	58 390
Refacturation et transferts de charges administratives	-73	
Frais administratifs nets	60 663	58 390
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	155 866	142 942

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	250	259
Non cadres	1 124	1 064
TOTAL	1 374	1 323

Les nombres indiqués représentent les effectifs moyens utilisés.

Rémunération des dirigeants

Nature	Montant <i>milliers d'€uro</i>
Avantages à court terme	2 711
Avantages postérieurs à l'emploi	1 047
Avantages à long terme	36

NOTE 33 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et dépréciations	67 989	63 866
Dépréciations de créances douteuses	53 015	53 767
Autres provisions et dépréciations	14 974	10 099
Reprises de provisions et dépréciations	-62 137	-70 764
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	-53 456	-63 137
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	-8 681	-7 627
Variation des provisions et dépréciations	5 852	-6 898
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	627	1 049
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	6 783	9 738
Décote sur prêts restructurés	97	
Récupérations sur créances amorties	-251	-637
Autres pertes	351	404
COÛT DU RISQUE	13 459	3 656

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 5.105 K€

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1.678 K€

(2) Dont 351 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 438 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 5.105 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	29 667	6 827
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	29 667	6 827
Reprises de dépréciations	6 688	2 720
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	6 688	2 720
Dotations ou reprise nette aux dépréciations	-22 979	-4 107
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-22 979	-4 107
Plus-values de cessions réalisées	23	0
Sur titres d'investissement	23	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Moins-values de cessions réalisées	15	2 705
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	15	2 705
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	8	-2 705
Sur titres d'investissement	23	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-15	-2 705
Solde en perte ou en bénéfice	-22 971	-6 812
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	90	81
Moins-values de cessions	-64	-54
Solde en perte ou en bénéfice	26	27
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-22 945	-6 785

NOTE 35 IMPOT SUR LES BENEFICES

Commentaires :

Comme évoquée dans les faits marquants de l'exercice, la charge fiscale est impactée par la reprise de provision d'impôt différé relative à la levée d'option d'achat de la SNC Cotentin pour un montant de 21,7 millions d'euros. Retraitée de cette reprise, la charge fiscale s'établit à 36,9 millions d'euros, en hausse de 22%. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse du niveau de réintégrations impactant le résultat fiscal de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Intégration fiscale :

Dans le cadre du régime d'intégration fiscale groupe dont la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère fait partie, le montant de la réallocation d'économie d'impôt sur les sociétés versée par Crédit Agricole S.A. a été de 831 milliers d'euros en 2012.

NOTE 36 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'essentiel de son activité en France sur le seul secteur « Banque de proximité » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité.

NOTE 37 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION

La Caisse Régionale de Crédit Agricole ne constate aucun événement de ce type.

NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>(en milliers d'euros)</i>	BENEFICE DE L'EXERCICE
- Intérêts aux parts	1 948
- Rémunération des CCA	5 523
- Réserve légale	40 546
- Réserve statutaire	13 515
TOTAL	61 532

NOTE 39 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans des Etats ou des territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 40 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère.

	Société Ernst & Young	%	Ouest Conseils Audit	%
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	66	100%	53	100%
Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	66	100%	53	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	66	100%	53	100%

(1) Les montants mentionnés sont hors taxes.